



Conférence des médias du 29 mars 2010
«Vers la sortie de la récession – regard sur l'avenir»

Seul le texte prononcé fait foi

Le marché suisse du travail est solide et a besoin de la libre circulation des personnes

Wolfgang Martz, vice-président de l'Union patronale suisse

Pour l'Union patronale suisse, le marché du travail est au centre des discussions sur les conséquences de la récession. Lorsqu'un recul du PIB de l'ordre de 2 à 3% a été annoncé en automne 2008 pour l'année 2009, nous devons nous attendre au pire. Car au cours de ces vingt dernières années, des diminutions du PIB beaucoup plus faibles que cela s'étaient déjà traduites par de fortes flambées de chômage. Mais heureusement, la récession n'a pas été aussi profonde qu'on pouvait le craindre et l'emploi a moins réagi que prévu.

Forte croissance de l'emploi entre 2005 et 2008

La statistique de l'emploi (STATEM) affiche depuis 1995 une progression régulière du nombre de personnes occupées. Celui-ci est passé de 3,5 à 3,96 millions au quatrième trimestre de 2009. Cette statistique traduit nettement le processus de tertiarisation progressive de l'économie suisse. Le contraste serait encore plus frappant si l'on ajoutait au secteur tertiaire les emplois de services des entreprises industrielles. C'est là précisément que réside une première explication de la moins forte progression du chômage par rapport au passé, car la diminution de l'emploi au cours de cette récession a eu lieu surtout dans l'industrie (d'exportation).

Dès mi-2005, la croissance de l'emploi s'est accélérée, les taux de croissance trimestriels s'échelonnant entre 1% et 3,5%. En 2007, la croissance s'est située à un niveau élevé, avant de rechuter brusquement au troisième trimestre 2008. Il est frappant de constater que les taux d'accroissement dans le secteur secondaire ont plongé de manière spectaculaire pour tomber dans le rouge dès 2009, alors que dans le secteur tertiaire, l'emploi n'est jamais descendu au-dessous de la ligne 0 et qu'il a repris sa progression à partir du troisième trimestre 2009. Au total, le nombre des personnes occupées n'a diminué en 2009 que de 0,1%, et le nombre des actifs occupés, qui englobe également des personnes avec un très faible taux d'activité, a même progressé de 0,3% !

Malgré l'impression que peut donner le nombre croissant de chômeurs, il n'y a pas eu dans l'ensemble de pertes d'emploi de grande ampleur. Le chômage est plutôt monté du fait que, d'une manière générale, le marché du travail ne pouvait plus absorber la totalité de l'offre supplémentaire, en hausse, et les travailleurs libérés dans le secteur secondaire.

Evolution et structure du chômage

Depuis le creux de la vague de l'été 2008, le taux de chômage n'a cessé de progresser, mais il s'est maintenant stabilisé autour de 4,4%. Corrigé des variations saisonnières, le chiffre s'établit à 4,1%, ce qui est très peu en comparaison internationale.

La comparaison de certains chiffres clés et celle de la situation en février 2010 avec l'état au début de la crise en septembre 2008 permettent de tirer quelques intéressantes conclusions :



- La Suisse alémanique est plus touchée par la montée du chômage que la Suisse latine.
- Les hommes sont plus touchés que les femmes et les étrangers plus que les Suisses, même si l'on constate des effets saisonniers plus marqués chez les étrangers.
- C'est la catégorie d'âge moyenne qui est la plus frappée; la progression du chômage des jeunes a été freinée l'automne dernier. Elle est dans l'ensemble inférieure à la moyenne.
- La durée du chômage augmente avec l'allongement de la faiblesse conjoncturelle ; mais une part de 17,5% de personnes au chômage pour une période supérieure à 12 mois n'est pas encore alarmante.
- Les fonctions spécialisées sont nettement plus affectées que les fonctions auxiliaires.
- En février, il y a eu plus de départs que d'arrivées. Même au cours du mois le plus mauvais, décembre 2009, le rapport entre les arrivées et les départs s'est situé à 70%.

L'évolution dans les importantes branches économiques confirme la vulnérabilité particulière de l'industrie d'exportation. C'est l'horlogerie et la métallurgie (industrie MEM) qui enregistrent les taux de croissance les plus importants alors que la branche de l'hôtellerie et de la restauration évolue à un niveau élevé, mais sans enregistrer de progression excessive. Il est frappant de constater que malgré la crise financière, le taux de chômage des banques et des assurances, avec 3,2%, est sensiblement inférieur au niveau général.

Un tour d'horizon des cantons fait ressortir les aspects suivants: le Jura et Neuchâtel frappent par la forte montée du chômage qui en a porté le taux à un niveau élevé. Genève, Vaud et le Tessin, qui connaissent traditionnellement des taux de chômage élevés, enregistrent une progression modérée. Outre le Valais, qui se situe aussi à un niveau élevé, on note une forte poussée du chômage à Soleure, Zurich et Schaffhouse.

La récession sur le marché du travail laisse aussi des traces au niveau du chômage partiel. Comme l'indique l'évolution du nombre d'heures perdues, cet instrument a été beaucoup plus utilisé en 2009 que lors des ralentissements conjoncturels précédents. Les heures perdues représentent entre 15 000 et 20 000 emplois à plein temps. De nombreux employeurs se sont efforcés de garder leur personnel, et donc les ressources humaines qu'il implique, aussi longtemps que possible. A cet égard, nous considérons comme faible le risque de maintenir des structures dépassées. La récession a été une réaction au choc produit par la diminution de la demande extérieure. Après de dures restructurations, elle est venue frapper au début une industrie d'exportation en très bonne condition. Nous saluons donc la décision extraordinaire d'étendre la durée maximale du chômage partiel à 24 mois, car nous sommes conscients que seul un nombre limité d'entreprises choisira cette option.

Perspectives

Comment continuer ? Dans le sillage de prévisions plus optimistes concernant le PIB, les perspectives de l'emploi se présentent sous un meilleur jour qu'il y a encore quelques mois. C'est ce que confirment les indices de perspectives d'emplois et les places vacantes au quatrième trimestre 2009.

En ce qui concerne l'évolution du marché du travail, il convient néanmoins d'observer que la croissance du PIB est modeste et qu'elle part d'un niveau bas, que les entreprises les plus fortement frappées par la baisse de l'emploi disposent encore de réserves de capacités élevées et que le volume important de chômage partiel est susceptible de se traduire à terme par des pertes d'emplois différées. C'est pourquoi nous nous attendons cette année certes à une stabilisation du taux de chômage, mais pas encore à un véritable tournant. Celui-ci n'interviendra vraisemblablement pas avant 2011 et des fluctuations sont encore possibles d'ici là. Si nos estimations sont exactes, le taux de chômage



moyen se situera en 2010 aux alentours de 4,4% et en 2011 de 4,2%. Ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux que nous redoutions il y a encore six mois.

Attaques injustifiées contre la libre circulation des personnes

La montée du chômage a été exploitée par les adversaires notoires de la libre circulation des personnes avec l'UE pour lancer une nouvelle attaque contre cette ouverture du marché. Ils ont prétendu que l'immigration en provenance des pays de l'UE ne ralentissait pas pendant la récession, qu'elle propulsait le taux de chômage en Suisse à la hausse, qu'elle débouchait sur l'abus de l'assurance-chômage ainsi que d'autres institutions sociales. Les chiffres relatifs aux migrations et au chômage ainsi que les différents rapports de l'Observatoire de la Confédération invalident ces reproches.

- Les rapports de l'Observatoire montrent que sous le régime de l'Accord sur la libre circulation des personnes, l'immigration sert presque exclusivement à compléter l'offre de main-d'oeuvre intérieure et qu'elle n'évince cette dernière que dans une très faible mesure.
- De février 2009 à janvier 2010, les autorisations accordées aux actifs au bénéfice de la libre circulation intégrale (travailleurs de l'UE à 17 et de l'AELE) ont reculé de 28,5% par rapport à la période précédente (autorisations de séjour à l'année) et de 13,4% (autorisations de courte durée).
- Les arrivées effectives sur le marché du travail suisse en provenance des pays de l'UE à 17 et des pays de l'AELE ont été inférieures de près de 20% en 2009 à ce qu'elles ont été en 2008 et le solde migratoire a reculé de 34%.
- Même les critiques qu'ont suscitées le renoncement à invoquer la clause guillotine en mai de l'année dernière pourraient se révéler sans fondement si la tendance se maintient. En effet, à fin mai, le nombre effectif des autorisations ne sera guère plus élevé que le contingentement rendu possible par la « clause guillotine ».
- Le principal groupe de nouveaux immigrants, les Allemands, ont enregistré en 2009 un taux de chômage moyen de 3,4%, les Autrichiens de 3,6%, les Italiens de 4,6% et les Français de 5,3%. Avec 8,6%, le taux de chômage est particulièrement élevé chez les ressortissants de l'ouest des Balkans, mais la libre circulation des personnes ne s'applique pas dans leur cas !

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE est un projet à long terme, axé sur des structures, dont les effets positifs sur la Suisse et son marché du travail se sont déjà nettement manifestés au cours des années qui ont précédé la récession. Naturellement, il n'est pas possible de bénéficier de l'ouverture du marché seulement en période d'expansion, il faut aussi pouvoir vivre avec elle lorsque la récession frappe. L'important, c'est que les avantages de la libre circulation des personnes l'emportent nettement sur la durée. Il existe un large consensus sur ce point dans l'économie et chez les économistes.

C'est donc une erreur, à cause d'une récession à caractère conjoncturel (qui a d'ailleurs eu moins de répercussions sur l'emploi que les fléchissements conjoncturels qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'ALCP), de vouloir immédiatement relativiser ou entraver la libre circulation des personnes. C'est pourquoi l'Union patronale suisse s'engagera de toutes ses forces contre une dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes et n'acceptera des corrections à son application que si elles sont demandées sur la base de dysfonctionnements clairement attestés et si elles ne remettent pas en question l'attrait du marché suisse du travail.

Recrutement à l'étranger: une nécessité

La Suisse est obligée de recruter des travailleurs qualifiés à l'étranger. Au quatrième trimestre 2009 également, près d'un quart des entreprises suisses avaient des difficultés à trouver du personnel qualifié. Dans l'industrie et l'artisanat, la proportion correspondante était de 29%, dans les services informatiques, elle atteignait 31% et chez les prestataires de services financiers, elle culminait même à 41%. Ces chiffres démontrent que la possibilité pour l'économie suisse de recruter du personnel dans l'UE, et ponctuellement aussi dans des pays tiers, est de la plus haute importance.